

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 22 janvier 2026

01.2026-33	PREVENTION ET GESTION DES DECHETS Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Abonnement 2026 pour la transmission automatique des données informatiques des colonnes OM, mise à disposition File Transfert Protocol et Pack data supervision contrôleur accès »
------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT le besoin pour la transmission semestrielle des données informatiques des colonnes OM, mise à disposition FTP et Pack data supervision contrôleur accès,

CONSIDERANT que la société SULO FRANCE, sise 142, 176 avenue de Stalingrad, bâtiment 4 – 92700 COLOMBES dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société SULO FRANCE, sise 142, 176 avenue de Stalingrad, bâtiment 4 – 92700 COLOMBES, pour la collecte semestrielle des données des colonnes OM, mise à disposition FTP et Pack data supervision contrôleur accès pour un montant de 13 238,00 € H.T. soit 15 885,60 € T.T.C. pour l'année 2026.

ARTICLE 2 : de préciser que ce montant sera amené à évoluer en fonction du nombre de colonnes.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »